Quarante-quatrième année. — N° 157. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 2 Juillet 1885.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1er JUILLET

UN NOUVEAU COMITÉ RADICAL.

Il est question, dit le *Temps*, d'un programme rédigé par les comités radicaux et que M. Laguerre et ses amis auraient l'intention de s'approprier après l'avoir modifié.

La vérité est que ces comités ont constitué un comité central sous le nom de *Comité central des groupes républicains radicaux socialistes*. Composé d'abord de 400 membres, il a été ensuite réduit pour plus de commodité à 200 environ formant 73 comités.

Chacun des 73 comités dressera sa liste de trente-huit noms. Le comité central établira la liste de ceux qui auront réuni le plus de suffrages. Ceux-ci, pour figurer sur la liste définitive, devront accepter le programme du comité central, dont voici le texte, qui paraît définitif, en dépit des déclarations de M. Laguerre :

DÉCLARATION.

L'heure est venue de formuler, d'une façon large et précise, les revendications légitimes de la démocratie trahies par ceux qui avaient charge de les défendre.

Aux tentatives de division, perfides ou inconscientes, nous répondons par le groupement de toutes les forces loyalement démocratiques, par l'*union socialiste*. Cette union a pour corollaire l'accession au Parlement des prolétaires, notamment des travailleurs manuels.

Ce que nous voulons : c'est la réforme égalitaire et radicale de l'impôt ; c'est la suppression des monopoles ; c'est l'émancipation économique des travailleurs.

Nous protestons énergiquement contre toute guerre de conquête.

Nous demandons qu'une politique véritablement *nationale* soit substituée à la politique *personnelle* de cabinet, par la suppression des ministres et par la restitution au peuple de l'exercice normal et direct de ses droits.

C'est sur ce terrain, dont nous indiquons les grandes lignes, que se constituera le grand parti socialiste, le parti des principes et des réformes, dans lequel viendront se fondre, par la logique des choses et par la puissance des idées, les différents groupes et écoles qui ont pour base le suffrage universel et la souveraineté du peuple.

PARTIE POLITIQUE

1. — Revision de la Constitution par une assemblée spécialement élue. — Suppression du Sénat. — Suppression de la présidence de la République. — Suppression des ministres : leur remplacement par des fonctionnaires nommés par l'Assemblée et toujours révocables par elle.

2. — Assemblée unique nommée pour trois ans et renouvelable par tiers.

3. — Questions de paix et de guerre soumises au vote de la nation, ainsi que les questions de revision constitutionnelle.

4. — Liberté individuelle, liberté absolue de parole, de presse, de réunion et d'association, garanties, comme droits imprescriptibles, par la Constitution. — Abrogation de la loi sur l'Internationale des travailleurs.

5. — Décentralisation gouvernementale et administrative : à l'Assemblée, les intérêts nationaux ; aux conseils généraux, les intérêts départementaux ; aux conseils municipaux, les intérêts communaux. — Autonomie communale, c'est-à-dire la commune maîtresse de son administration, de ses finances et de sa police dans les limites compatibles avec l'unité de la France.

6. — Responsabilité personnelle et pécuniaire des fonctionnaires. — Réduction des gros traitements et du personnel administratif.

7. — Séparation des Églises et de l'État. — Suppression du budget des cultes — Le clergé soumis au droit commun. — Reprise par la nation des biens des congrégations religieuses.

8. — Magistrature élective et temporaire. — Justice gratuite. — Extension du jury à toutes les juridictions. — Suppression de l'instruction secrète. — Suppression des tribunaux d'exception. — Revision égalitaire des codes ; reconnaissance des droits civils de la femme ; égalité civile de l'enfant légitime, naturel ou reconnu. — Recherche de la paternité. — Suppression des charges, privilèges, monopoles judiciaires (avoués, avocats, etc.) — Abolition de la peine de mort.

9. — Service militaire obligatoire et égal pour tous. — Réduction immédiate du service actif à trois années. — Suppression graduelle des armées permanentes.

10. — Égalité de l'enfant devant l'instruction. — Instruction intégrale, laïque et gratuite à tous les degrés. — Entretien et nourriture de l'enfant à la charge de la nation, pendant toute la période d'instruction.

11. — Interdiction du cumul des fonctions publiques et électives. — Réduction de la durée actuelle des mandats électifs. — Rétribution des fonctions électives.

12. — Souveraineté absolue du suffrage universel dans le choix de la révocation de ses mandataires.

13. — La Constitution placée sous la sauvegarde de la nation armée.

14. — Amnistie pour tous les délits politiques et faits s'y rattachant.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

1. Revision de l'impôt et de son mode de perception. — Suppression des octrois et des taxes de consommation. — Substitution immédiate de l'impôt progressif à l'impôt proportionnel. — Impôt progressif sur le capital et sur le revenu. — Impôt progressif spécial sur les successions.

2. — Suppression de l'hérédité en ligne collatérale.

4. — Revision de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (mines, canaux, chemins de fer, etc.). — Inaliénation de la propriété publique.

5. — Revision intégrale, dans le sens démocratique, de la loi de 1867 sur les sociétés.

6. — Réduction légale de la durée maximum de la journée de travail. — Interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers, usines et manufactures.

7. — Développement de l'enseignement professionnel. — Création d'écoles d'apprentissage.

8. — Interdiction absolue du livret d'ouvrier. — Interdiction, pour les patrons, de frapper leurs ouvriers d'amendes ou de retenues sur les salaires.

9. — Organisation du crédit aux travailleurs.

10. — Modifications aux conditions d'admission des groupes ouvriers aux adjudications des travaux.

11. — Revision de la législatien sur les conseils de prud'hommes et les syndicats professionnels.

12. — Caisse nationale dont le produit exclusivement réservé aux victimes du travail sans préjudice de recours contre les patrons.

13. — Réforme du système pénitentiaire. — Développement des pénitenciers agricoles.

14. — Obligation, pour la commune, le département et l'Etat, d'assurer l'existence des citoyens incapables de travailler.

Chronique générale.

RÉSUMÉ DES SUCCÈS ÉLECTORAUX CONSERVATEURS

Du dimanche 30 novembre 1884 au dimanche 14 juin 1885, *vingt-neuf semaines* se sont écoulées. Sur ces *vingt-neuf semaines*, vingt ont été des semaines de victoire pour les conservateurs.

Quatre-vingt-dix-huit élections au suffrage universel ont eu lieu. Sur ces 98 *élections*, il y a eu *soixante-treize élections conservatrices et vingt-cinq élections républicaines.*

C'est là ce qui s'appelle une bonne manière de « peloter en attendant partie. »

* * *

Contrairement au renseignement donné par l'*Agence Havas*, les conservateurs ont

---

37 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME DU MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

XI

COUP MANQUÉ

(*Suite*)

Le brigadier était tellement furieux que s'il n'avait eu des ordres contraires il eût certainement arrêté sur le champ l'ex-notaire qu'il croyait complice du nouvel attentat et lui eût mis les menottes.

Mais il se contint, et fit encore quelques recherches autour de la maison.

Tout à coup, maître Antoine, qui avait l'oreille très-fine, se dressa sur ses pieds :

— Silence ! cria-t-il. J'entends une voiture.

Aussitôt le brigadier s'élança dans la clairière. Il entendit alors très-distinctement le bruit des roues et le pas des chevaux qui s'approchaient par le grand sentier.

Il appela rapidement ses hommes.

— Reprenez vos places, leur dit-il. Les coquins vont se livrer eux-mêmes. Tenez-vous prêts à paraître au premier signal.

En une seconde, les gendarmes se dissimulèrent derrière les buissons, comme à leur arrivée.

Lupin resta dans la maison avec Jules et maître Antoine.

Le brigadier se cacha derrière un gros arbre.

La porte du restaurant fut fermée et la lumière éteinte.

Puis, tout rentra dans le silence comme si rien ne se fût passé. La clairière était complètement éclairée par la lune qui brillait au-dessus du sentier par lequel s'avançait la voiture.

Bientôt on la vit paraître. C'était une énorme calèche, hermétiquement fermée, traînée par deux chevaux et conduite par Baptiste, le jardinier du comte d'Irun.

Le brigadier le reconnut au premier coup d'œil, à sa barbe négligée et à son chapeau de feutre mou. Un sourire de satisfaction éclaira son mâle visage.

— Tout est pour le mieux, pensa-t-il ; nous retournerons à Saumur en voiture.

La voiture roulait d'ornières en ornières et n'avançait que très-lentement. Les chevaux avaient peine à la tirer. Baptiste, occupé à les diriger, n'aperçut pas les gendarmes et parvint jusqu'au restaurant sans se douter qu'il était observé et cerné.

Puis, il fit tourner la calèche dans la clairière de façon à ce que la portière se trouvât devant la porte de la maison.

Il fit alors claquer vigoureusement son fouet pour appeler l'attention de l'aubergiste.

Mais l'aubergiste avait de bonnes raisons pour ne pas répondre.

A la fin, Baptiste, impatienté, se leva sur son siège et appela de toutes ses forces :

— Jules ! Jules ! êtes-vous sourd ?

Il faut croire que Jules était sourd, car pas une voix ne se fit entendre.

Étonné de ce silence, Baptiste jeta les yeux autour de lui, et n'aperçut rien de suspect.

— Qu'est-ce que cela veut dire, murmura-t-il. Ce coquin de restaurateur serait-il parti ? Les deux femmes dont on m'a parlé doivent cependant être ici.

Et, de nouveau, tout en appelant Jules, Baptiste se pencha, et à tour de bras frappa la porte.

Pendant qu'il était occupé à ce travail, une grosse voix se fit entendre à deux pas, de l'autre côté de la calèche :

— Êtes-vous enragé, mon garçon ? Vous allez démolir cette porte !

Baptiste, effrayé, se retourna et, de surprise, faillit tomber du haut de son siège.

Devant lui, le sourire aux lèvres, l'air moqueur, les jambes écartées, les mains derrière le dos, se tenait... le père Griffard !

Le jardinier ouvrit la bouche, mais ne trouva pas un mot à dire.

Sa physionomie effarée prêta à rire au vieux brigadier.

— Quelle drôle de figure vous avez, mon ami ! dit-il, on dirait que vous êtes contrarié de rencontrer un gendarme dans ces bois. Le gendarme est pourtant l'ami des honnêtes gens, et vous êtes un honnête homme, je pense ?

— Certainement, certainement, balbutia le jardinier.

Le brigadier ouvrit la calèche, et ne put s'empêcher de pousser un léger cri de désappointement :

— Comment, dit-il, vous n'avez amené personne dans cette voiture ?

— Non, brigadier.

— Pourquoi veniez-vous donc ?

Le jardinier, qui commençait à reprendre de l'assurance et espérait que la présence du père Griffard était due à un simple hasard, ne crut pas devoir livrer les secrets de son maître.

— La question est indiscrète, répondit-il, et je pense que je ne suis pas forcé d'y répondre.

— Eh bien, mon garçon, reprit le brigadier, descendez un peu de votre siège et venez ici me dire un mot. Il n'y aura pas grand chose de changé dans votre position sociale ; mais, au lieu de revenir sur le siège, exposé à l'air et au vent, vous reviendrez à l'intérieur, sur les coussins. Ce sera

remporté à Rethel un succès important.

C'est M. Noirot, candidat du comité conservateur, qui a été élu comme conseiller général de Rethel à une majorité de 300 voix et malgré les efforts des radicaux.

M. Noirot a eu la majorité même dans la ville. (*Le Français.*)

***

Un journal de Paris, qu'il est inutile de nommer, a envoyé un de ses « reporters interviewer » Jeanne Blin, la compagne de l'assassin Marchandon, et il a publié le récit de l'entrevue, que tous les journaux de Paris à la file ont aussitôt reproduit et multiplié à des milliers d'exemplaires. Voilà de quoi s'occupe la presse parisienne!

***

TOUJOURS DES MYSTÈRES.

Le président de la commission du traité franco-chinois ayant demandé communication des pièces diplomatiques concernant les affaires de Chine, M. de Freycinet a prétexté que les pièces avaient un caractère confidentiel et opposé une fin de non recevoir presque absolue.

***

RANCUNE OPPORTUNISTE.

Il paraît qu'à gauche on en veut beaucoup à l'amiral Galiber d'avoir accepté la présidence d'honneur du comité ayant pour mission d'élever une statue à l'amiral Courbet. Ce dernier est considéré comme un ennemi depuis la publication de ses lettres. Ce mécontentement contre le ministre de la marine commence même à se trahir dans plusieurs journaux du parti.

***

LES DIAMANTS DE LA COURONNE.

La commission sénatoriale des diamants de la couronne s'est réunie sous la présidence de M. Oudet.

On se rappelle que le Sénat avait adopté le principe de la vente d'une partie de ces diamants; mais il n'avait point pris de décision au sujet de l'emploi auquel serait affecté le produit de cette vente.

La commission a admis qu'une moitié en serait attribuée à une caisse des musées, et l'autre moitié donnée à la caisse des retraités pour la vieillesse.

Le rapporteur a été chargé de rédiger en ce sens un rapport supplémentaire qui sera déposé sur le bureau du Sénat, dans le courant de la semaine.

***

FÊTE DU 14 JUILLET.

La commission chargée de l'organisation de la fête du 14 juillet à Paris poursuit ses travaux.

Après sa première réunion générale, elle s'est subdivisée en trois sous-commissions qui se sont partagé le travail.

La première sous-commission s'occupe de la revue des bataillons scolaires, qui aura lieu sur la place de la République.

Les bataillons scolaires seuls prendront part au défilé, duquel seront exclues toutes les Sociétés de tir et de gymnastiques qui avaient laissé entrevoir l'intention de demander à y participer.

Dans le but de ne gêner en rien le défilé des bataillons, il a été décidé que les forains ne seraient autorisés à s'installer ni sur les terre-pleins de la place ni sur les parties avoisinantes des boulevards.

***

LE DOSSIER DE FERRY.

Décidément, quand l'amiral Courbet s'écriait : « Quels misérables que nos ministres! » ce n'était pas une boutade passagère, mais un sentiment profond, réfléchi, permanent; chaque jour, en effet, on nous apporte quelque expression nouvelle de cette indignation patriotique. L'*Union du Languedoc* a reçu communication d'une correspondance où nous trouvons la confirmation des précédentes révélations. Qu'on en juge par les extraits suivants de lettres écrites par l'amiral à un de ses amis :

« *Bayard*, 7 mai 1884.

» Mon cher ami,

» Vous avez raison, les ennuis ne m'ont point manqué, je devrais dire les amertumes. Mon remplacement par le général Millot, A LA VEILLE D'UNE VICTOIRE CERTAINE, DÉCISIVE, est une de *ces iniquités comme la République opportuniste est seule capable d'en commettre.* »

Le *Mémorial de la Loire* publie cette nouvelle lettre de l'amiral Courbet :

« *Bayard*, 30 mai 1884.

» Mon cher D...,

» Vos félicitations m'ont fait le plus grand plaisir, je m'empresse de vous en remercier. Mon *remplacement* prématuré dans le commandement de l'expédition du Tonkin *est un tour de l'opportunisme.*

» Il fallait un *pur*, paraît-il, pour prendre Bac-Ninh: on ne m'a point reconnu d'aptitudes. Cette criante iniquité ne me convertira point.

» Nous touchons au terme de l'équipée. *C'est au moment où le fer est chaud que nous cessons de le battre*: la Chine se pâme d'aise devant la magnanimité de la France victorieuse. Nous lui laissons son argent; *elle recommencera dans quelques années avec de meilleurs outils.*

» Au revoir, mon cher D..., bonne santé, mon souvenir bien affectueux, et une cordiale poignée de mains.

» A. COURBET. »

« Elle recommencera dans quelques années avec de meilleurs outils », dit l'illustre amiral.

Fasse le Ciel que cette sinistre prédiction ne se réalise point.

Nos gouvernants républicains ont jeté la France dans un guêpier dont elle se tirera difficilement.

***

Rien ne peut donner une idée de la triste situation de nos soldats au camp du Pas-des-Lanciers.

Chaque jour la mortalité y devient plus grande.

D'après une dépêche, il n'y aura bientôt plus au camp un seul soldat debout.

Si, en France même, l'administration ne peut remédier à un tel état, on peut facilement se rendre compte des souffrances de nos pauvres soldats en Chine et au Tonkin.

En ce qui concerne le Pas-des-Lanciers, samedi, dit encore une dépêche, on a enlevé des hôpitaux de Marseille, pour faire place aux arrivages du camp, cent trente malades, non guéris, qu'on a évacués : 50 sur Tarascon, 50 sur Avignon et 30 sur Aix. Ces malheureux étaient dans un tel état qu'on n'a pu les habiller et les faire partir que de midi à deux heures, c'est-à-dire au moment de la plus forte chaleur.

On les a empilés dans des wagons de 3e classe. Si le ministre ignore ces détails, il n'a qu'à s'informer à une source certaine. Les réquisitions de wagons existent.

***

LE CHOLÉRA EN ESPAGNE.

Pour la journée d'avant-hier, la *Gazette officielle* annonce 1,104 cas de choléra et 468 décès. L'épidémie diminue dans les provinces de Castellon et de Murcie, mais augmente dans les villages autour de Tolède.

Les équipages de la flotte de Carthagène et les marins des navires de commerce à Valence ont été atteints.

Du 12 au 20 juin, 16,000 personnes ont quitté Madrid, rien que par la ligne du Nord.

La session des Cortès sera close le 10 juillet.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 juin.

C'est un lendemain de villégiature contrariée par l'orage. La Bourse est déserte. En pareil cas les vendeurs ont l'avantage. Mais cela ne tire pas à conséquence. Demain la réponse des primes rétablira l'équilibre.

Les Rentes françaises ont des achats très-suivis : le 3 0/0 est à 81.35, l'amortissable à 83.30, le 4 1/2 à 110.25.

L'action du Crédit Foncier cote 1.360. A ce cours, on peut acheter en toute sécurité, avant peu on cotera des cours beaucoup plus élevés. Les obligations sont également à des prix qui doivent provoquer des achats. Le 5 juillet, l'heureux porteur de l'obligation foncière 1885 qui gagnera le gros lot de 100,000 fr. avec un titre qui lui a coûté 40 fr. mettra sa fortune nouvelle dans le même panier. Il achètera des Foncières 1885 ou des Communales 1880.

Pas de changement pour la Banque d'Escompte. Cependant la Rente italienne monte à 97.57 1/2 et les Chemins Méridionaux sont fermes à 720. Ces deux valeurs qui intéressent à un si haut degré la Banque d'Escompte jouissent de la faveur du public.

La Société Générale est également très-ferme.

Le Rio-Tinto cote 270 fr.

La souscription au obligations Mostaganem à Tiaret est close. Il paraît que la répartition ne donnera que trois titres pour 100 obligations souscrites.

L'obligation Est-Algérien monte à 349.75. Après le détachement du coupon, les achats prendront une nouvelle intensité. Ne pas oublier que ce titre est garanti par l'Etat et coûte 35 fr. moins cher que les obligations Mostaganem à Tiaret.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

SAUMUR.

L'école de la Visitation, tenue par les Sœurs de Sainte-Anne, a présenté, lundi dernier, quatre jeunes filles pour l'obtention du certificat d'études primaires. Trois ont été reçues. *Deux* d'entre elles ont été classées *premières* sur *douze* enfants que présentaient toutes les écoles de filles du canton Nord-Ouest de Saumur, et dont sept seulement ont obtenu leur diplôme.

—

Les orages des jours passés ont troublé profondément l'atmosphère. La température a subi un abaissement extraordinaire en cette saison. Le thermomètre ne marquait, ce matin, 1er juillet, que 9 degrés, et le vent était presque froid.

—

Chacun sait quel grand mouvement de terrain l'administration de notre ville fait en ce moment pour donner au collège de filles une avenue en rapport avec le monument et dont l'issue, au lieu d'aboutir à l'entrée principale, arrive derrière l'édifice.

L'ancienne rue de la Butte-des-Moulins est entièrement détruite. M. l'architecte, après beaucoup d'études, a dû donner à l'entrepreneur de maçonnerie le niveau de la voie nouvelle pour la construction des murs d'enceinte.

Mais ledit architecte s'est évidemment trompé; les fondations se trouvent au-dessus du déblai.

Dans ces conditions, le mur ne présentait aucune solidité, et on est obligé de le reprendre en sous-œuvre, les dernières pluies ayant détrempé le sol.

Hier, pendant le déjeuner des terrassiers, entre onze heures et midi, alors que le chantier était heureusement désert, un pan de mur d'une longueur de 10 mètres environ s'est écroulé sur la nouvelle route.

Il n'y a eu aucun accident de personnes, mais on comprend quel effroi cet événement a jeté dans le chantier. Chacun disait: Nous l'avons échappé belle.

Ce que c'est, pour un travail aussi sérieux d'avoir des études bien faites!! En attendant, voici de nouveaux frais; au compte de qui?

—

Le ministre de la guerre vient d'arrêter ainsi qu'il suit, pour le deuxième semestre 1885, la répartition des classes astreintes au service militaire.

Armée active. — Classes de 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884.

Réserve de l'armée active. — Classes de 1876, 1877, 1878 et 1879, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve ».

Armée territoriale. — Classes de 1871, 1872, 1873, 1874 et 1875, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de l'armée territoriale ».

Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1865, 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale ».

Le 1er janvier 1886, la classe de 1885 sera complètement libérée de tout service.

—

TRAIN DE PLAISIR POUR PARIS

Nous avons donné la semaine dernière un avis de la Compagnie d'Orléans indiquant les heures de départ du train de plaisir pour la fête du 14 juillet à Paris.

Ce train prendra les voyageurs à la gare de Saumur le vendredi 10 juillet, à 8 heures 21 minutes du matin.

Il sera de retour ici le mardi 21 juillet, à 9 heures 4 minutes du matin.

—

Les courses de l'Union Nautique ont eu lieu dimanche à Angers. Au nombre des lauréats, nous remarquons les suivants qui appartiennent à notre ville :

Course en périssoires (vitesse). — 1er prix, *Bat-la-Dèche*, 20 fr., de la Société nautique de Saumur. — 3e prix, *Guédon*, médaille de bronze, de Saumur.

Course en périssoires (obstacles). — 2e prix, *Roland*, 10 fr., de la Société nautique de Saumur.

—

TURQUANT. — Un déplorable accident est arrivé lundi 29 juin, au soir, dans les circonstances suivantes :

---

bien plus agréable!

— Vous moquez-vous de moi, brigadier? fit Baptiste, en pâlissant légèrement.

— Je le crains, mon ami.

— Vous voulez peut-être m'arrêter?

— Peut-être bien, en effet!

— Je n'ai cependant rien fait de mal; amener ici une voiture n'est pas un crime...

— C'est bon, mon garçon; trève de discours; vous expliquerez tout cela à la justice, en compagnie de votre patron...

— Vous me connaissez donc?

— Qui ne connaît le jardinier-cocher-cuisinier de M. le comte d'Irun? Allons, levez-vous et descendez au plus vite, sinon, je serai obligé d'aller vous chercher.

— Je ne descendrai pas! cria Baptiste.

Le brigadier se mit à rire de bon cœur.

— Voyez-vous cet honnête homme, dit-il, qui ne veut pas venir causer avec un brigadier! Allons, je vois bien qu'il faudra user de rigueur.

Et, se tournant vers les buissons, le père Griffard fit un signe.

— Montrez-vous un peu, les enfants, dit-il.

Alors, de chaque buisson et de chaque arbre de la clairière émergea lentement un tricorne, une tête, un uniforme et une carabine.

Baptiste, épouvanté, tournait vainement ses regards à droite et à gauche vers tous les sentiers; partout il y avait un gendarme. La fuite semblait impossible.

Tout à coup la porte de la maison s'ouvrit, et un homme poussant un cri féroce s'élança vers la voiture. C'était Lupin, toujours farceur, qui avait entendu le brigadier et voulait en finir plaisamment avec Baptiste.

Il produisit malheureusement un effet contraire à celui qu'il avait espéré.

Au lieu de descendre et de se livrer, Baptiste, affolé, éperdu, croyant qu'on en voulait à sa vie, enleva ses chevaux d'un vigoureux coup de fouet et les lança au galop dans le premier sentier qui se trouva devant eux.

Le brigadier laissa échapper un gros juron et se jeta à la tête des chevaux, mais il fut aussitôt renversé. Tous les gendarmes se précipitèrent aussi vers la calèche, mais les chevaux étaient tellement effrayés qu'ils enlevèrent la voiture comme une plume, et disparurent en un instant.

— Courez après lui! cria le brigadier en se levant.

Les gendarmes coururent pendant une dizaine de minutes, puis revinrent les uns après les autres à la clairière.

Il leur avait été impossible de rejoindre Baptiste qui, frappant ses chevaux à tour de bras, les dirigeait avec une adresse étonnante au milieu des ornières.

Le père Griffard était furieux; il s'en prenait à Lupin de sa mésaventure.

— Pourquoi cet imbécile a-t-il crié? disait-il; il a effrayé l'homme et les chevaux. C'est une faute grave contre la discipline. Je ferait un rapport contre lui!

Puis, il rentra au restaurant.

— Où est Lupin? demanda-t-il à maître Antoine et à M. Jules.

— Il est parti tout à l'heure, quand vous avez appelé, brigadier.

Le père Griffard, très-surpris, revint à la clairière où les cinq gendarmes étaient réunis.

— Aucun de vous n'a vu Lupin? demanda-t-il.

— Non, brigadier.

— C'est bien singulier! s'écria Griffard.

Au même instant, on entendit le bruit de la voiture qui revenait.

Bientôt, même, on put apercevoir, aux rayons de la lune, le gendarme Lupin qui conduisait triomphalement la calèche, et près de lui, la tête basse, les mains liées par des menottes, le cocher Baptiste.

(*A suivre.*) CH. SAINT-MARTIN.

Un propriétaire des plus estimables de l'endroit, M. Alexis Gauchais, maire de Turquant avant les dernières élections municipales, était à travailler dans une vigne des coteaux avec son cheval et sa charrette. Il faisait très-chaud, et M. Gauchais, revenant à sa maison, cru devoir s'arrêter pour faire boire son cheval. Un moulin se trouvait là: il demanda un seau d'eau, ôta la bride et fit boire l'animal, demeuré attelé au milieu du chemin. Lorsqu'il fallut remettre la bride, la bête fit résistance, se débattit et finit par partir au galop, entraînant son malheureux conducteur cramponné au museau et à une des oreilles.

Le chemin était étroit, plein de profondes ornières; au bout d'une vingtaine de mètres, M. Gauchais lâcha prise, tomba sous les pieds du cheval et la lourde charrette, chargée d'une assez forte quantité de pousses de vignes, lui passa sur le corps.

On le releva aussitôt, on l'appuya le long du talus, mais une pâleur mortelle couvrit bientôt son visage et au bout d'un quart d'heure il rendait le dernier soupir.

Il résulte des constatations du médecin mandé en toute hâte, M. le docteur Renou, que M. Gauchais avait au haut de la tête une large plaie attribuable à un coup de pied de cheval, de plus la roue avait passé sur la partie inférieure de la poitrine, fracturé à droite plusieurs côtes et probablement déterminé une déchirure du foie.

M. Gauchais n'était âgé que de 40 ans. Sa mort a causé dans le pays une profonde impression.

Combien avons-nous enregistré d'accidents causés par cette même imprudence: ôter la bride à un cheval encore attelé?

Angers.

Nous rappelons que dimanche prochain 5 juillet aura lieu, au Jardin du Mail, la grande Fête vélocipédique donnée par le Veloce-Club d'Angers.

La fête commencera à 2 heures par le Championnat de l'Ouest, concours régional réservé aux membres des sociétés de Saumur, Tours, Rennes, Le Mans, La Roche-sur-Yon, Nantes et Angers.

—

A l'occasion du 14 juillet, un musicien angevin a composé une cantate sur Reischoffen, dédiée au 12e cuirassiers.

La *Sainte-Cécile*, la *Société philharmonique*, la *Fanfare* du 12e cuirassiers et ses trompettes, doivent jouer cette cantate.

—

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir à 8 heures, à la Mairie; 24 membres étaient présents sur 36.

Le Conseil a autorisé la maire à signer un traité avec l'afficheur de la ville, par lequel celui-ci établit au Grand Théâtre un rideau-annonces moyennant 1,000 francs par an, pendant cinq ans.

Il a repoussé à l'unanimité, moins une voix, la proposition de M. Monprofit, tendant à appeler l'avenue du Mail *avenue Victor-Hugo*.

Nantes.

L'*Espérance du Peuple* publie en tête de ses colonnes la liste des candidats à la Chambre des députés arrêtée par le comité conservateur:

MM. de la Biliais, député sortant; de Cazenove de Pradine, député sortant; de la Ferronnays, conseiller général; Gaudin, propriétaire; Ginoux de Fermon, député sortant; de Juigné, député sortant; Le Cour, conseiller général et membre de la Chambre de commerce; de La Rochette, député sortant; Thoinet de la Turmelière, député sortant.

L'*Espérance du Peuple* prend l'engagement de soutenir la liste qui précède.

Les fêtes de Saint-Malo.

Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Saint-Malo dimanche 5 et lundi 6 juillet, à l'occasion du grand concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares, auquel prendra part la Société Sainte-Cécile d'Angers:

Dimanche: Le matin, Concours à vue; à midi, défilé de toutes les sociétés; à 1 h. 30, Concours d'exécution; à 4 h., Concours d'honneur; à 8 h., Grand Concert sur l'Esplanade du Bassin; à 9 h., Distribution des récompenses, Feu d'artifice; à 11 h., Grande Retraite aux flambeaux par toutes les musiques, 1,500 exécutants.

Lundi: A 1 h., Fête nautique, Régates; à 8 h., Festival, Embrasement des Quais et de l'Esplanade du Bassin; à 11 h., Feu d'artifice et Retraite aux flambeaux.

Un régiment a la nage.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Courrier du Centre*, de Limoges:

« Manœuvre très-intéressante jeudi dans l'après-midi, au pont Saint-Martial, à Limoges. Le 20e dragons effectuait le passage de la Vienne à la nage.

» A trois heures de l'après-midi, les 5 escadrons du régiment, représentés chacun par un peloton de 25 à 30 hommes à cheval, en bourgeron, pantalon de treillis et képi, arrivaient sur la berge de la Vienne, entre les deux ponts Saint-Martial, du côté de la ville. Puis successivement chaque peloton se mettait à l'eau, en ordre de bataille, sous-officiers en tête, et, luttant contre le courant, assez fort, comme on sait, à cet endroit, gagnait la rive opposée.

» Chaque cavalier fut ensuite muni du sabre et de la carabine, ainsi que de deux paquets de cartouches placés dans la coiffe du képi, et l'exercice recommença, mais plus difficile et plus dangereux, cette fois, comme on pense: le sabre et la carabine constituant deux embarras sérieux pour les passagers, chevaux et cavaliers.

» La traversée ne s'en effectua pas moins de la façon la plus parfaite et, à part quelques cavaliers désarçonnés qui durent regagner à la nage la barque de sauvetage manœuvrée par les maîtres nageurs du régiment, cette intéressante manœuvre se termina sans le moindre accident. En gagnant la rive opposée, chaque cavalier mettait sabre au poing et chargeait contre un ennemi supposé. »

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 29 juin

		Froment		Avoine	
Angers,	l'hect.	16 »» à	17 »»	9 »» à	11 »»
Saumur,		16 25	16 50	10 50	» »»
Baugé,		16 50	»» »»	11 50	» »»
Segré,		17 »»	»» »»	10 50	11 »»
Beaupreau,		16 50	»» »»	10 »»	» »»
Montfaucon,		16 50	»» »»	9 »»	» »»
Montrevault,		16 50	17 »»	9 »»	» »»
Chemillé,		16 50	»» »»	8 75	9 25
Champtoceaux,		16 50	»» »»	9 »»	» »»
St-Flor.-le-Vieil,		16 50	»» »»	9 25	» »»
Cholet,		»» »»	»» »»	» »»	» »»
Vihiers,		16 »»	16 50	8 50	9 »»
Brissac,		16 50	»» »»	10 »»	10 50
Chalonnes,		16 50	16 75	9 »»	» »»
Doué,		16 50	»» »»	9 50	11 50

A Nantes, blés américains, de 23 50 à 24 »» les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 20 »» à 20 75 les 80 kilos.

Le *Brillant Oriental* est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou; il n'a pas d'odeur, brille très-vite et n'encrasse jamais; il se vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 1 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

Variétés.

LES CAPRICES DU TONNERRE.

La période orageuse que nous traversons rend actuelle la statistique que le ministère des Postes et des Télégraphes vient de publier de tous les accidents causés par la foudre dans le cours de l'année 1884.

Il y a bien longtemps que Sénèque a écrit: « La foudre en tombant apporte du péril à un très-petit nombre, mais à tous la crainte ».

Même aujourd'hui que l'on connaît bien les causes physiques du tonnerre et qu'on est en mesure de donner une explication rationnelle de ses effets, la réflexion de Sénèque n'a pas cessé d'être vraie dans une certaine mesure.

Si la foudre a dépouillé le caractère à la fois mystérieux et terrible que lui attribuaient les hommes, aux temps superstitieux où l'ignorance épeurée, multipliant les prodiges, voyait en elle l'arme des dieux irrités, elle nous apparaît cependant encore comme une des plus redoutables manifestations des forces de la nature, et bien des gens, bien des femmes surtout, n'en peuvent voir apparaître les signes prochains dans le ciel sans pâlir.

Le premier résultat de ce travail est que la foudre a tué *quatre mille six cent neuf personnes en France seulement*, depuis que l'on a commencé à compter ses victimes: c'est près de cent par an, en moyenne, et c'est quelquefois davantage.

Un tel fait mérite d'appeler notre attention: si les victimes de la foudre ont été si nombreuses dans un temps où la science a pu multiplier autour de nous les précautions, que de ravages ne devait-elle pas faire, il y a un siècle seulement, avant l'invention des appareils préservateurs qui annulent aujourd'hui ses effets en de très-nombreux cas!

Il ne semble pas, pourtant, que, depuis que nous sommes entrés dans cette voie, nous y ayons accompli de sensibles progrès, car c'est parmi les années relativement récentes que nous rencontrons les plus éprouvées. Les années de maximum ont été: 1874 (178 tués), 1868 (156), 1880 (147), 1883 (143), 1865 (140). Ce sont des années aux étés chauds et orageux, généralement remarquables par l'excellence de leurs vins.

Les années de minimum ont été: 1843 (48), 1853 (50), 1860 (51), 1854 (52) et 1851 (52), années froides.

Depuis 1854, on avait pris soin dans cette statistique de distinguer les sexes. On a pu ainsi constater que, de 1854 à 1883, c'est-à-dire dans une période de trente ans, 2,122 hommes et 929 femmes ont été frappés. La foudre s'abat donc de préférence sur le sexe fort et respecte un peu plus le beau sexe.

On a imaginé diverses causes plus ou moins vagues à cette galanterie du tonnerre; ce qui me paraît le plus probable, c'est qu'elle est due tout simplement à ce qu'il y a moins de femmes que d'hommes exposés dans les travaux des champs.

Ajoutons que tous ces chiffres portent uniquement sur les individus tués net. Il y a environ autant de blessés et cinq fois plus de personnes atteintes. On peut admettre que dans la période de cinquante ans dont il s'agit et où il y a eu 4,609 tués du coup, il y a eu un millier de personnes frappées de lésions qui ont entraîné la mort, quatre mille frappées de paralysie momentanée ou peu durable, et vingt mille atteintes sans conséquence.

Quoique la surface de la France soit assez petite sur l'étendue du globe, il est facile d'y observer de très-notables différences au point de vue de la distribution des coups de foudre.

Il y a des contrées privilégiées où il ne tonne presque jamais et où les victimes de la foudre sont extrêmement rares; tels: le département de la Manche qui n'a eu que 13 foudroyés depuis 1835, l'Eure-et-Loir (15), l'Orne (16); il en est d'autres, au contraire, qui payent chaque année un tribut abondant: Saône-et-Loire (131), Haute-Loire (152), Puy-de-Dôme (166).

Les causes qui modifient cette répartition sont assez nombreuses et s'enchevêtrent de telle façon que la loi en est difficile à dégager. Il faut tenir compte à la fois de la conformation du sol — car, naturellement, il se forme plus d'orages dans les pays de montagnes que dans les pays de plaines — et de la densité des populations, car, naturellement aussi, les cas de foudroiement seront d'autant plus nombreux qu'il y a plus d'individus ensemble dans un égal espace. Mais bien d'autres causes exercent leur influence, notamment la multiplicité des habitations.

Si l'on veut mesurer et classer les risques à courir d'après les circonstances qui facilitent plus ou moins l'action de la foudre, les cas de mort ou de blessure s'échelonnent dans l'ordre suivant en commençant par les plus nombreux:

1° Sous les arbres (avis aux paysans imprudents qui courent sous le premier abri venu); 2° en pleine campagne, surtout si l'on tient des objets de fer: charrue, faux, etc., ou bien si l'on tient des animaux par la main; 3° dans les maisons isolées: fermes, bergeries, etc.; 4° dans les églises, surtout si l'on tient la corde d'un clocher « et presque infailliblement si l'on sonne sous l'orage »; 5° maisons de garde des voies ferrées; 6° dans les villes.

Le relevé établi par le ministère des Postes et Télégraphes fournit une longue liste de cas fort instructifs à l'égard de ces diverses particularités. Je ne puis malheureusement, faute de place, l'analyser en détail. Je signalerai toutefois ce fait à noter que, si les paratonnerres, à la condition d'être en bon état, dirigent la foudre en épargnant l'édifice, ils ne garantissent point, pourtant, leur voisinage même immédiat. Par exemple, une maison a été atteinte bien qu'elle ne fût qu'à trente mètres d'une autre protégée par un paratonnerre; dans une autre circonstance, le 30 juin, la foudre s'est détachée d'un paratonnerre pour aller frapper une maison voisine.

Ajoutez à cela les singularités les plus bizarres: le 6 juin, dans la Haute-Saône, la foudre creuse un trou circulaire de 1m 70 de profondeur sur le talus de la route au-dessous d'un char non atteint; le 3 juillet, à Assonval (Aube), elle entre par la fenêtre et sort par la porte ouverte, se contentant de déplacer deux chaises; le 5 du même mois, à Buffon (Côte-d'Or), au pied d'une colline, dans un pré, *une femme a eu sa boucle d'oreille fendue*, et n'a pas été tuée, tandis que deux vaches l'étaient à côté d'elle; le lendemain 6, à Verbois (Haute-Marne), un homme était tué sur la route sans que les membres de sa famille qui marchaient devant lui s'en aperçussent.

Ces bizarreries ne sont encore rien auprès de quelques-unes de celles dont les annales scientifiques ont enregistré le souvenir et que l'un des plus savants écrivains de la presse parisienne, M. Camille Flammarion, a consignées récemment dans un curieux article.

« Quel étrange agent que le tonnerre, qui, par exemple, le 5 novembre 1755, tombe sur un magasin à poudre, à Maromme, près Rouen, brise une poutre du toit, pénètre parmi huit cents barils de poudre et écrase deux de ces barils sans que rien prenne feu.

Et cette foudre folichonne qui, le 29 août 1791, dans un pré, près de Pavie, arrive en boule auprès d'une jeune paysanne, la caresse, s'insinue sous ses vêtements, met sa chemise en morceaux et sort par le corsage, sans que l'enfant en éprouve autre chose que la peur.

Je crois, pourtant, que le plus mémorable exemple des caprices de la foudre est celui dont le pasteur Butler fut témoin oculaire à Everdon (Angleterre), le 27 juillet 1691. Dix moissonneurs s'étaient réfugiés sous une haie. La foudre éclata et tua raide quatre d'entre eux qui restèrent comme pétrifiés. L'un gardait entre ses doigts la prise de tabac qu'il allait aspirer. Un autre tenait sur ses genoux un petit chien foudroyé et lui offrait de la main droite un morceau de pain. Un troisième était assis avec les yeux ouverts, regardant l'orage. La catastrophe avait été si subite que les visages n'avaient pas même eu le temps de prendre une expression douloureuse. »

Etonnez-vous donc, après cela, que les anciens, qui ignoraient l'électricité, aient qualifié de prodiges et mis sans façon sur le compte des dieux une foule de faits que nous expliquons facilement aujourd'hui par le jeu des forces de la nature!

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. Le Vasseur, 33, rue de Fleurus, **L'ART NATIONAL**, par H. du Cleuziou, a été adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Écoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de **80** francs les 2 volumes (payables **5** francs par mois), a ainsi obtenu une consécration bien méritée.

LE **VIN AROUD** au **QUINA**, au **FER** & à la **VIANDE**

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, *phen*, 102, r. Richelieu, PARIS, & *Phies*.

AVIS IMPORTANT.

La *Lotion régénératrice du Dr Saïdi* n'est pas une teinture, elle n'a pas d'action sur la couleur naturelle des cheveux. Son grand succès vient de ce qu'elle arrête immédiatement la chute des cheveux, enlève les pellicules, et des chevelures les plus maigres fait des chevelures abondantes et soyeuses.

Le prix des flacons, 1 fr. 75 et 3 fr., la met à la portée de tous.

Dépôt à Saumur, chez M. *Pichard-Roseau*, parfumeur, 47, rue Nationale.

Paul GODET, *propriétaire-gérant*.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Avec jouissance de suite

En 2 lots, au gré des amateurs

La Propriété

DES TOURELLES

Sise à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, à deux kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à Me GAUTIER, notaire. (517)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affruité, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à Mme veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

Étude de Me HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

L'HOTEL DE FRANCE

Situé à Montreuil-Bellay, rue Nationale, dans le centre de la ville.

Cet hôtel, parfaitement achalandé, comprend : salon, salle à manger, une grande salle, plusieurs chambres à coucher au premier étage, vaste cour et écuries.

Revenu annuel, 1,400 francs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. et Mme DURAND, propriétaires de l'hôtel, soit audit Me HACAULT, notaire.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN FONDS DE COMMERCE

De Liquoriste-Distillateur

Parfaitement achalandé, situé dans une ville de l'Ouest.

Il sera accordé les plus grandes facilités.

S'adresser à Me GUIBERT, ancien notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

L'ÉTUDE de Me VINCENT, huissier à Saumur, est transférée rue de l'Ancienne-Messageric, no 13.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté S. G. D. G.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

Md de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, no 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, capital 40 millions, réserves 37 millions.

ON DEMANDE **des agents** dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUERRIER, 17, boulevard des Pommiers, Angers. (574)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçu jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande **un apprenti** pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

ON DEMANDE **un homme** non marié, sachant conduire un cheval et pouvant travailler au jardin.

S'adresser chez M. Louis DEVAT aîné, négociant à Varrains.

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de **PIANOS** diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez Mme GUILLEMET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

JOURNAL D'AFFICHES

5e ANNÉE **DE L'OUEST** 5e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imp. P. GODET.

ATLAS NATIONAL — DICTIONNAIRE ALPHABÉTIQUE — ATLAS NATIONAL

DES COMMUNES DE FRANCE

VILLAGES, BOURGS, HAMEAUX, CHATEAUX, LIEUXDITS, etc.

Indiquant *Population, Distance kilométrique, Foires, Marchés, Commerce, Productions, Curiosités, Bureaux de Poste, Télégraphe, toutes les stations.*

Contenant **85 CARTES** de **statistique** commerciale et industrielle

ET LES PLANS EN 3 COULEURS DES GRANDES VILLES DE FRANCE (COLLECTION UNIQUE)

Par de la BRUGÈRE

Membre de la Société de Géographie, Lauréat des Expositions universelles et des Sociétés savantes

25 CES LA LIVRAISON — **1,000** lignes de texte et **1** plan colorié

IL PARAIT 2 LIVRAISONS PAR SEMAINE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX

1 FR. 25 LA SÉRIE — **5,000** lignes de texte et **5** cartes chromo

Adresser 25 cent. en timbres à M. FAYARD, 78, Bd St-Michel, Paris, pour recevoir *franco* la 1re livraison avec carte.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, *Saumur, 4, place du Marché-Noir.*

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.
3 %	81 05	80 70
3 % amortissable	83 30	83 »
3 % — (nouveau)	» »	» »
4 1/2 %	105 50	105 75
4 1/2 % (nouveau)	110 »	109 85
Obligations du Trésor	511 50	515 »
Banque de France	5080 »	5030 »
Société Générale	467 50	» »
Comptoir d'escompte	987 50	990 »
Crédit Lyonnais	535 »	535 »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360 »	1350 »
Crédit mobilier	237 50	232 50

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.
Est	783 75	785 »
Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1247 50
Midi	1181 25	1183 75
Nord	1668 75	1655 »
Orléans	1335 »	1335 »
Ouest	852 50	850 »
Compagnie parisienne du Gaz	1532 50	1515 »
Canal de Suez	2160 »	2137 50
C. gén. Transatlantique	488 75	488 75

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.
OBLIGATIONS.		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517 »	516 50
— 1865, 4 %	523 »	522 »
— 1869, 3 %	410 »	410 »
— 1871, 3 %	401 »	405 »
— 1875, 4 %	512 »	513 »
— 1876, 4 %	512 »	512 »
Bons de liquid. Ville de Paris	525 »	525 »
Obligations communales 1879	449 »	451 »
Obligat. foncières 1879 3 %	449 »	448 »
Obligat. foncières 1883 3 %	368 »	368 »

Valeurs au comptant	Clotur précte	Dernier cours.
Gaz parisien	525 »	525 »
Est	375 »	375 50
Midi	387 »	390 »
Nord	391 75	391 75
Orléans	386 »	386 50
Ouest	386 50	389 »
Paris-Lyon-Méditerranée	383 50	383 50
Paris-Bourbonnais	» »	» »
Canal de Suez	574 »	574 75

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	6 05	7 24	9 »	1 15	3 45	7 50
Chacé.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 »
Brézé.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct soir.
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Bourgueil.	6 17	12 09	6 10	4 [illegible]
PortBoulet	8 26	12 18	6 20	5 [illegible]
Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 [illegible]

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omni. matin	Omni soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omni, soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	1 [illegible]
Neuville	6 28	1 28	2 [illegible]
Mirebeau	6 55	1 57	3 [illegible]
Arçay	7 50	2 52	4 [illegible]
Loudun	8 42	3 30	10 [illegible]
Montreuil	9 24	4 21	11 [illegible]

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,